



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

MAIRIE DE AMELÉCOURT

57170 CHÂTEAU-SALINS
Tél/Fax 03 87 05 19 55 - E-mail : mairie.amelecourt835@orange.fr

Amelécourt, le 10 mars 2025

Modification du PLU Modification simplifiée n°1 du PLU

La modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'AMELECOURT a été prescrite par arrêté du Maire n°2025-004 en date du 04 février 2025.

Cette procédure concerne la modification du règlement écrit relatif à l'article A1 – Occupations et utilisations du sol interdites – en zone A.

Conformément aux dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée du PLU a été notifié à la Préfecture et aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis avant la mise à disposition au public du dossier.

La mise à disposition au public se déroulera **du Jeudi 20 mars 2025 au dimanche 20 avril 2025**, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Pendant la durée de la mise à disposition au public, le dossier de modification simplifiée n°1 sera consultable en mairie d'AMELECOURT, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant cette période, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- dans le registre ouvert à cet effet en mairie
- par écrit : MAIRIE D'AMELECOURT – 1 Rue de l'Eglise – 57170 AMELECOURT ;
- par courriel : mairie.amelecourt835@orange.fr

Au terme de la mise à disposition, le bilan de cette procédure sera présenté au Conseil Municipal d'AMELECOURT, qui pourra approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'AMELECOURT.



Le Maire,

Bénédicte DERMIGNY